

LES GESTES BARRIÈRES EN AUTO ET EN KARTING

Dans le cadre de la réouverture des sites extérieurs le 11 mai 2020 pour l'ensemble des pratiquants (licenciés ou non) et afin de lutter contre la diffusion du Covid-19, il est préconisé le respect des gestes barrières suivants, qui complètent la doctrine sanitaire définie par les autorités compétentes.

POUR TOUTES LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES À PARTIR DU 11 MAI



RÉSERVER ET PROGRAMMER LES ACTIVITÉS

Pour éviter les regroupements aux lieux d'accueil et/ou de contrôle administratif.



SENSIBILISER ET S'ENGAGER À NE PAS PARTICIPER AUX ACTIVITÉS EN CAS DE SYMPTÔMES

Tels que fièvre, toux, fatigue inhabituelle, céphalées, et/ou si contacts récents avec une personne contaminée au Covid-19 (suspectée ou confirmée).



RAPPELER LES GESTES BARRIÈRES (ET LES APPLIQUER)

- Par affichage ;
- Par information préalable des consignes spécifiques (email, site internet, bulletin d'inscription).



RESPECTER LA DISTANCIATION PHYSIQUE

- Aménager les locaux, baliser par adhésif ;
- Lorsque cela est impossible : prévoir des dispositifs de protections (plexiglas, visière, masque, gants, etc.) ;
- Limiter les échanges de documents, et les contacts lors des contrôles administratifs.



METTRE À DISPOSITION DU GEL HYDROALCOOLIQUE ET DES MASQUES (si ces derniers sont requis.)



TRAITER DE MANIÈRE ADAPTÉE LES DÉCHETS SOUILLÉS



PRIVILÉGIER ET ASSISTER AU BRIEFING DÉMATÉRIALISÉ OU EN EXTÉRIEUR

Éventuellement par micro.



DÉSINFECTER RÉGULIÈREMENT LES POINTS DE CONTACTS SUSCEPTIBLES DE TRANSMETTRE LE VIRUS

- Dans les locaux et dans les véhicules lorsqu'ils sont mis à disposition ;
- Les équipements de protection individuel (EPI) après chaque utilisation



FERMER/ÉVITER LES LIEUX D'ACCUEIL

- Tels que les espaces de restauration, les club-houses, les vestiaires et douches :
 - › Inciter à venir avec ses équipements personnels et dans la tenue adaptée ;
 - › La livraison de repas reste possible.
- Maintenir l'accès à des toilettes avec point d'eau pour se laver les mains.



FILÈRE COVID-19

Prévoir un local ou à défaut un véhicule, équipés de masques, gants, blouses, gel hydroalcoolique, permettant d'isoler un éventuel malade :

- Exemple : en attente d'une évacuation décidée par le SAMU Centre 15 ou pour éventuellement procéder à un test (PCR).

GESTES SUPPLÉMENTAIRES EN FONCTION DES ACTIVITÉS

1

SÉANCES DE ROULAGE LIBRE/ESSAIS/ENTRAÎNEMENT

Interdire les prêts et les échanges d'équipement entre participants.

2

LOCATION (AUTO, KART) ET ÉCOLES DE KARTING

- Recommander les équipements personnels ;
- Imposer, si les équipements sont mis à disposition :
 - › Charlotte et masque ou cagoule/charlotte intégrale ;
 - › Gants latex ou nitrile à l'intérieur des éventuels gants sportifs.

3

ÉCOLES, BAPTÊMES, STAGES, FORMATIONS

- Imposer soit :
 - › le casque intégral (visière fermée) pour l'élève et le moniteur ;
 - › le casque ouvert avec masque ou cagoule/charlotte intégrale.